

COMMUNE DE BEAUVECHAIN

Séance du 25 août 2025

Enfance et Jeunesse

LE CONSEIL COMMUNAL

Agent traitant :	
Chef de service :	
Directeur financier :	
Directrice générale :	
Collège/Conseil :	

ATL - Commission Communale de l'Accueil - Procès-verbal de la réunion du 16 juin 2025 - Rapport d'activités - Règlement d'ordre intérieur - Prise de connaissance.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Vu le Décret relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire du 3 juillet 2003, tel que modifié à ce jour;

Considérant le procès-verbal de la réunion de la Commission Communale de l'Accueil du 16 juin 2025, ci-annexé;

Considérant que lors de cette réunion, la Commission Communale de l'Accueil a pris connaissance du Rapport d'activités 2024-2025 et a approuvé le Règlement d'Ordre Intérieur pour 2025-2030;

Considérant le Rapport d'activités 2024-2025 et le Règlement d'Ordre Intérieur pour 2025-2030, ci-annexés;

PREND CONNAISSANCE

Du procès-verbal de la réunion de la Commission Communale de l'Accueil du 16 juin 2025, du Rapport d'activités 2024-2025 et du Règlement d'Ordre Intérieur pour 2025-2030.